

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARRONDISSEMENT DE MEAUX
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DATE DE CONVOCATION :	23 septembre 2022
DATE D’AFFICHAGE :	3 octobre 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice :	43
Présents :	29
Absents :	14
Votants :	35

L’an deux-mille-vingt-deux,
Le 30 septembre à 19 heures 45,
Le Conseil communautaire légalement convoqué, s’est réuni dans l’Espace Pierre Meutey, Pyramide Jean Didier à Mary-sur-Marne, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre EELBODE.

ETAIENT PRESENTS :

CHANTAL ANTOINE, JEAN-PAUL BATTEREAU, BERNADETTE BEAUVAIS, CATHERINE BEGUIN, NADINE CARON, VINCENT CARRE, VIRGINIE CHAVAGNAT, FRANCIS CHESNÉ, GILLES COLMANT, NATHALIE COUILLARD, JEAN-LUC DECHAMP, DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, ISABELLE FAOUCHER, MAXENCE GILLE, LUDIVINE HURAND, JEAN-DENIS LIMOSIN, FREDERIC MAAS, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI-LE GUILLOU, ROBERT PICAUD, MARIE-CHRISTINE RAMBURE-LAMBERT, EMILY RIGAUT (suppléante de YOLAND BELLANGER), ARNAUD ROUSSEAU, KARINE ROUSSET, GILLES ROY et FRANCINE THIERY.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

SEBASTIEN BERTHELIN à PHILIPPE MIMMAS, GENEVIEVE BORAWSKI à VINCENT CARRE, PIERRE COURTIER à MAXENCE GILLE, BRUNO GAUTIER à JEAN-LUC DECHAMP, JEAN-CLAUDE OFFROY à ROBERT PICAUD et DANIEL SEVILLANO à NATHALIE COUILLARD.

ETAIENT ABSENTS :

CHARLES-AUGUSTE BENOIST, CATHERINE BOUDOT, MONIQUE ESQUIROL, JEROME GARNIER, MARTINE GODE, ACHILLE HOURDE, ISABELLE KRAUSCH et YVES PARIGI.

SECRETAIRE :

FREDERIC MAAS.

Réf. : 2022-09/03

OBJET : Subvention au Centre Intercommunal d'Action Social du Pays de l'Ourcq

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2022-04/11 en date du 8 avril 2022 portant adoption du budget général de la Communauté de communes,

CONSIDERANT que le budget primitif du budget général prévoit une subvention au Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) d'un montant de 750 000 € ;

CONSIDERANT le versement d'un acompte de 315 000 € au premier trimestre 2022 pour permettre le bon fonctionnement du CIAS ;

CONSIDERANT le besoin pour le bon fonctionnement et l'équilibre du budget CIAS de 950 000 € ;

OUI l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des votes exprimés,

I. D'ALLOUER au CIAS du Pays de l'Ourcq pour l'année 2022 une subvention globale de 750 000 € et de compléter la première attribution 2022 de 435 000 € ;

II. D'INSCRIRE au budget 2022 à l'article 657362 – Fonction 520, les crédits correspondants ;

III. DE DIRE que le versement est effectué en fonction des dépenses réalisées sur l'exercice 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

A Ocquerre, le 3 octobre 2022.

Pierre Eelbode
Président



Frédéric Maas
Secrétaire de la séance